



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. limitée  
30 juillet 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**  
Trente-neuvième session  
23 juillet-10 août 2007

**Projet de rapport**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Shanthi Dairiam

**II. Questions d'organisation et questions diverses**

**A. États parties à la Convention sur l'élimination  
de toutes les formes de discrimination à l'égard  
des femmes et au Protocole facultatif**

1. Au 10 août 2007, date de clôture de la trente-neuvième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, \_\_\_ États étaient parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion à New York en mars 1980. Conformément à son article 27, la Convention est entrée en vigueur le 3 septembre 1981. \_\_\_ États parties ont accepté l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention concernant le calendrier de réunion du Comité.

2. À la même date, \_\_\_ États étaient parties au Protocole facultatif se rapportant à la Convention, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/4 du 6 octobre 1999 et ouvert à la signature, la ratification et l'adhésion à New York le 10 décembre 1999. Conformément à son article 16, le Protocole facultatif est entré en vigueur le 22 décembre 2000.

3. On trouvera à l'annexe \_\_\_ du présent rapport la liste des États parties à la Convention. L'annexe \_\_\_ contient la liste des États parties ayant accepté l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 concernant le calendrier de réunion du Comité. La liste des États parties ayant signé ou ratifié le Protocole facultatif ou y ayant adhéré figure à l'annexe \_\_\_.



## **B. Ouverture de la session**

4. Le Comité a tenu sa trente-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 23 juillet au 10 août 2007. Il a tenu 17 séances plénières (792<sup>e</sup> à 808<sup>e</sup>); 14 séances (793<sup>e</sup> à 806<sup>e</sup>) ont eu lieu dans des chambres parallèles. Le Comité a également tenu \_\_\_ séances pour examiner les points 4, 5, 6 et 7 de son ordre du jour. Une liste des documents dont le Comité était saisi figure dans la section \_\_\_ de l'annexe \_\_\_ au présent rapport.

## **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

5. Le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire (CEDAW/C/2007/III/1) à sa 792<sup>e</sup> séance. L'ordre du jour ci-après a été adopté :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la présidence sur les activités entreprises entre les trente-huitième et trente-neuvième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Ordre du jour provisoire de la quarantième session du Comité.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-neuvième session.

## **D. Rapport du groupe de travail présession**

6. À sa 792<sup>e</sup> séance, le 23 juillet, le Comité a pris note du rapport du groupe de travail présession. Le groupe de travail présession de la trente-neuvième session du Comité s'est réuni du 5 au 9 février 2007 (CEDAW/PSWG/2007/II/CRP.1). Il était présidé par M<sup>me</sup> Maria Regina Tavares da Silva.

## **E. Organisation des travaux**

7. À sa 792<sup>e</sup> séance, le 23 juillet, le Comité a pris note des documents dont il était saisi au titre du point 5 (CEDAW/C/2007/III/3 et Add.1, 3 et 4) et du point 6 (CEDAW/C/2007/III/4 et CEDAW/C/2007/III/2), et est convenu de les examiner plus tard en cours de session.

8. Les 23 et 30 juillet 2007, le Comité a tenu des séances privées avec des représentants d'institutions spécialisées et d'organes des Nations Unies qui lui ont présenté des informations touchant spécifiquement certains pays, ainsi que sur les efforts déployés par l'organe ou l'entité concerné pour promouvoir les dispositions de la Convention aux niveaux national et régional dans le cadre de ses propres politiques et programmes.

9. Les 23 et 30 juillet 2007, le Comité a tenu des séances publiques officielles avec des représentants d'organisations non gouvernementales qui ont communiqué des informations sur l'application de la Convention dans les États présentant des rapports à la trente-neuvième session, à savoir le Belize, le Brésil, l'Estonie, la Guinée, le Honduras (informations écrites), la Hongrie, les Îles Cook, l'Indonésie, la Jordanie, le Kenya, le Liechtenstein (informations écrites), la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et Singapour.

## **F. Participation**

10. On trouvera la liste des membres du Comité, avec indication de la durée de leur mandat, à l'annexe \_\_\_ du présent rapport. M<sup>me</sup> Hanna Beate Schöpp-Schilling n'a pas participé à la session. Les expertes ci-après ont participé à une partie de la session : M<sup>me</sup> Coker-Appiah du \_\_\_\_\_; M<sup>me</sup> Gabr du \_\_\_\_\_; M<sup>me</sup> Halperin-Kaddari du \_\_\_\_\_; M<sup>me</sup> Maiolo du \_\_\_\_\_; M<sup>me</sup> Pimentel du \_\_\_\_\_. Le Comité a noté qu'à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Hazel Gumede Shelton en mai 2007, le processus d'approbation de sa remplaçante conformément au paragraphe 7 de l'article 17 de la Convention n'était pas terminé, le Comité n'ayant pas reçu les informations nécessaires.

## **G. Célébration du vingt-cinquième anniversaire des travaux du Comité**

11. À sa 792<sup>e</sup> séance, le 23 juillet, le Comité a célébré le vingt-cinquième anniversaire de ses travaux. Des déclarations ont été faites par Dubravka Šimonović, Présidente du Comité; Haya Rashed Al-Khalifa, Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale; Louise Arbour, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; Rachel Mayanja, Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme; Julio Peralta, Vice-Président de la Commission de la condition de la femme; Jackie Shapiro, du Comité des organisations non gouvernementales sur la condition de la femme; et Sapana Pradhan Malla, du Comité d'action internationale pour la promotion de la femme, région Asie-Pacifique. Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion de la femme, a donné lecture de la déclaration de M<sup>me</sup> Schöpp-Schilling. Ces déclarations et d'autres informations se rapportant à l'anniversaire sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/25anniversary.htm>.

### **III. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les trente-huitième et trente-neuvième sessions**

12. À la 792<sup>e</sup> séance, le 23 juillet, la Présidente a rendu compte de ses activités depuis la trente-huitième session.

---